RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00658
Numéro SIREN : 387 531 049
Nom ou dénomination : AZ PLus

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2018 sous le numéro de dépôt 12482

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DU MANS

Cité Judiciaire
1 Avenue Pierre Mendes France
72014 LE MANS CX 2
Contact: Gtcsarthe@aol.com Site: www.infogreffe.fr
TEL : 0 891 01 11 11

MMA Direction Vie Sociale
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

V/REF :
N/REF : 2017 B 658 / 2018-A-12482

Le greffier du tribunal de commerce du Mans certifie qu'il a reçu le 31/08/2018, les actes suivants :

Lettre de nomination en date du 28/06/2018
- Nomination de représentant permanent

Lettre de nomination en date du 13/07/2018
- Nomination de représentant permanent

Extrait de procès-verbal du conseil d'administration en date du 29/06/2018
- Changement de président du conseil d'administration
- Changement(s) d'administrateur(s)

Concernant la société

AZ PLus
Société anonyme
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72000 Le Mans

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-12482 le 26/09/2018

R.C.S. LE MANS 387 531 049 (2017 B 658)

Fait à LE MANS le 26/09/2018,

LE GREFFIER



AZ Plus
M. Jean-Marc BERNARD
Président du Conseil d'administration
14 Bd Marie et Alexandre Oyon
72000 LE MANS

Paris, le 28 juin 2018

Monsieur le Président,

MMA IARD Assurances Mutuelles est membre du conseil d'administration de votre société et je vous informe par la présente que je désigne en qualité de représentant permanent de MMA IARD Assurances Mutuelles en remplacement de M. Thierry MOLLAT :

Monsieur Stéphane VIDAL
Né le 19 aout 1968 à Bruges (33)
de nationalité française
demeurant : 18 bis rue Pierre Belon - 72000 Le Mans

Cette désignation prend effet ce jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Philippe MASO Y GUELL RIVET
Directeur Général

Coopérations

AZ Plus
M. Thierry MOLLAT
Président du Conseil d'administration
14 Bd Marie et Alexandre Oyon
72000 LE MANS

Paris, le 13 juillet 2018

Monsieur le Président,

Covéa Coopérations est membre du conseil d'administration de votre société et je vous informe par la présente que je désigne en qualité de représentant permanent de Covéa Coopérations :

Monsieur Jean-Michel FOXONET
Né le 19 septembre 1958 à LANNEMEZAN (65)
de nationalité française
demeurant : 46 rue de Bonnétable – 72000 LE MANS

Cette désignation prend effet ce jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Laurent TOLLIE
Directeur Général

AZ Plus

Société Anonyme
au capital de 4.500.000 €
Siège Social : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon - 72000 LE MANS
RCS LE MANS 387 531 049

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2018

Des décisions du conseil d'administration de la société du vingt-neuf juin deux mille dix-huit, il est extrait ce qui suit :

« .../

I - EVOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : REMPLACEMENT D'OLIVIER GALLAIS

Pour faire suite à la démission de M. Olivier GALLAIS de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général par lettre en date du 22 juin 2018, le conseil est sollicité pour pourvoir à son remplacement en application de l'article 15 des statuts, qui permet au conseil d'administration de pourvoir, à titre provisoire, au remplacement d'administrateurs démissionnaires.

Il est en conséquence proposé au conseil d'administration de nommer en qualité d'administrateur en remplacement de M. Olivier GALLAIS :

Monsieur Thierry MOLLAT
Né le 7 décembre 1971 à Annecy (74)
de nationalité française
demeurant : 11 rue du Général Pershing – 78000 Versailles

M. MOLLAT serait nommé pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur et sa nomination devra être soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

➔ Après échanges, le conseil :
- décide de nommer M. Thierry MOLLAT, administrateur en remplacement de M. Olivier GALLAIS, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir avant le 30 juin 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- prend acte que cette nomination devra être soumise à la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

II - EVOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : REMPLACEMENT DE JEAN-MARC BERNARD

Il est ensuite proposé aux membres présents qui l'acceptent à l'unanimité, d'ajouter un point à l'ordre du jour pour procéder au remplacement de M. Jean-Marc BERNARD suite à sa démission de ses fonctions d'administrateur et de Président par lettre en date du 22 juin 2018 reçue après envoi de la convocation.

En application de l'article 15 des statuts susvisé, il est proposé au conseil d'administration de nommer en qualité d'administrateur en remplacement de M. Jean-Marc BERNARD :

Covéa Coopérations
société anonyme régie par le code des assurances au capital social de 2.316.578.763 euros
ayant siège social sis 14 Bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9
enregistrée auprès du RCS du Mans sous le numéro 439 881 137

Covéa Coopérations serait nommée pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur et sa nomination devra être soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Il avait été fait savoir par avance que Covéa Coopérations accepterait ce mandat si celui-ci lui était confié.

➔ Après échanges, le conseil :
- décide de nommer Covéa Coopérations, en qualité d'administrateur en remplacement de M. Jean-Marc BERNARD, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir avant le 30 juin 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- prend acte que cette nomination devra être soumise à la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

III - NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans la continuité du point précédent lors duquel M. Jean-Marc BERNARD a été remplacé dans ses fonctions d'administrateur, il convient désormais que le conseil d'administration se prononce sur la nomination d'un nouveau Président.

➔ Après échanges, le conseil d'administration décide de nommer à l'issue du présent conseil en remplacement de M. Jean-Marc BERNARD :

M. Thierry MOLLAT en qualité de Président du conseil d'administration

pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir avant le 30 juin 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

IV - CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE ET NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Suite à la démission de M. Olivier GALLAIS de ses fonctions de Directeur Général, le conseil est, conformément aux dispositions légales et statutaires, invité à opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévues par la loi, soit le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général, soit la dissociation de ces fonctions.

➔ Après échanges, le conseil décide de cumuler les fonctions de Président du conseil et de Directeur Général et de nommer à l'issue du présent conseil en remplacement de M. Olivier GALLAIS :

M. Thierry MOLLAT en qualité de Directeur Général

pour la durée de son mandat de Président soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir avant le 30 juin 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A ce titre et conformément à la réglementation, M. MOLLAT disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de son objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

M. MOLLAT avait déclaré par avance accepter ces fonctions si elles lui étaient confiées.

/... »

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Le Mans, le 26 juillet 2018

Anne-Laure PAROIS
Présidente de séance